

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025

Le six novembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune d'ORIGNOLLES se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la Convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 28 octobre 2025

Étaient présents : Messieurs Rapiteau J-M, Brodziak F, Lebreton A, Bouchet S, Rapiteau A, Ardouin Y Dubraud M, Maurice F, Mesdames Charron A, Richard M-G,

Absents excusés : Deveau J-C (Pouvoir à Mme Charron A) Martineau D (Pouvoir à M Brodziak F), Brillouet A (Pouvoir à M. Bouchet S) Petit C (pouvoir à M. Rapiteau JM)

Madame Annie Charron a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

➤ Approbation du compte rendu de la séance du 29 Septembre 2025.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

PLAN LOCAL D'URBANISME

Retour des avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que suite à l'arrêt du PLU en date du 30 juillet 2025, il a été demandé aux PPA d'émettre un avis sur le projet du PLU d'Orignolles. Elles avaient 3 mois pour formuler leur avis, le dossier de consultation a été transmis le 1^{er} août 2025. A l'issue du délai des 3 mois l'absence de réponse des PPA vaut avis favorable. Monsieur le Maire explique que certaines PPA n'ont qu'un avis consultatif mais d'autres comme la DDTM, LA CDPENAF peuvent avoir des avis bloquants sur le projet. Douze PPA ont répondu dans les délais, dont certaines émettent un avis favorable avec des remarques ou des réserves seule la chambre d'agriculture donne un avis défavorable. Les avis des PPA seront communiqués aux conseillers municipaux afin que chacun donne ses remarques sur les réponses à apporter aux PPA.

Organisation de l'enquête publique du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec le commissaire enquêteur pour organiser l'enquête publique du PLU et définir les dates de celle-ci. L'enquête publique ne pourra pas démarrer tant que le commissaire n'aura pas un dossier complet du PLU comprenant notamment les réponses aux PPA sur les remarques formulées lors de la consultation.

Le dossier complet du PLU sera transmis à M. Le commissaire enquêteur en fin de semaine 46. L'enquête publique débutera au mieux début décembre. Une publication légale dans les journaux agréés devant être faite 15 jours avant le début de l'enquête.

Le projet définitif ne pourra pas être signé avant mars 2026, la réponse du Préfet validant le PLU interviendra courant avril.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Modification du tableau de classement des voiries

M. le Maire rappelle que le Syndicat Départemental de voirie a été missionné par la commune pour la refonte du tableau de classement des voiries communales. L'avant-projet a été présenté à la mairie fin septembre. Certaines remarques ou précisions sur ce projet doivent être apportées afin de valider définitivement le projet. Monsieur le Maire demande à la commission voirie de travailler sur cet avant-projet de classement des voiries communales pour remettre le dossier au SDV17.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025

Présentation de la campagne de contrôle du fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuels.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion en présence de M. Léonard responsable du service assainissement à Eau17 et de M. LAMARQUE Responsable du Secteur Assainissement Non Collectif du bureau d'étude NCA environnement. Cette réunion avait pour but de présenter la campagne de contrôles du fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuel de la commune d'Orignolles. Le maire explique que la majeure partie du territoire de la commune est concernée par ce contrôle qui consiste à vérifier le fonctionnement et l'entretien des installations existantes qui a pour objectif de vérifier que le fonctionnement des ouvrages n'entraîne pas de pollution des eaux et ne porte pas atteinte à la salubrité publique. Cette campagne se déroulera dans le 1^{er} trimestre 2026, chaque personne concernée recevra un courrier d'avis de passage le coût de ce contrôle est de 130€ TTC à la charge du propriétaire de l'immeuble. En cas de non-conformité les propriétaires ont 4 ans pour réaliser les travaux ou 1 an si vente. En cas d'absence de dispositif les travaux devront être réalisés dans les meilleurs délais.

Travaux en cours

- Rue Robert Merle : Les travaux de la rue Robert Merle qui consistent à la création d'un parking pour le cimetière et d'une voie reliant l'impasse des chênes à ce parking ont débutés le 13 octobre. La voie est ouverte et le parking est terrassé, les empièvements de la couche de forme sont réalisés. En raison des intempéries le chantier est actuellement à l'arrêt.
- Pont de la Brande : les travaux ont débutés le 8 octobre. Une Pêche de sauvegarde électrique : a été réalisée par la Fédération de Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des individus, dont la lamproie, ont été pêchés. Les rejointoiements de la voûte et de la face aval de l'ouvrage sont terminés, le tablier existant a été remplacé. Les travaux suivent leur cours la fin prévisionnelle du chantier est prévue pour la 1^{ère} semaine de décembre.

Travaux à prévoir

- talus de chez Grolleau
- talus de chez Lanceron
- dérasement

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Nouvelle réglementation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des prochaines élections de mars 2026 s'appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants. Il s'agira d'un scrutin de liste avec application de la parité alternative comme dans les communes de plus de 1000 habitants.

Le panachage ou l'ajout de noms sur les bulletins de vote ne sera plus possible.

VIE COMMUNALE

Organisation du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à partir de 9h en présence des pompiers, à l'issue un café sera servi. Les membres de la vie communale se réuniront à 8h30 afin de préparer la cérémonie.

Bulletin communal

Le bulletin communal sera édité courant décembre. les associations devront nous remettre leur article pour la dernière semaine de novembre, nous communiqueront sur les la nouvelle réglementation des élections municipales de 2026, sur la campagne de contrôle des assainissements ainsi que sur les obligations légales de débroussaillage.

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025

Vœux de la municipalité et repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 10 janvier 2026 conjointement avec le repas des aînés.

Des devis ont été demandés pour la confection du repas, après discussion la proposition de Galilé traiteur de Clérac est retenue. Le punch pour l'apéritif sera confectionné en interne.

DELEGATIONS

Devis signés

➤ Aux Milles couleurs	Peinture salle de musique	881,60€ TTC
➤ France Dall	avant toit salle de musique	827,20€ TTC
➤ AEL	remplacement réglette cantine	115,33€ TTC

QUESTIONS DIVERSES

- Il a été constaté un nid de frelons asiatiques au niveau du garage de la maison n° 3 la vallée.

La séance est levée à 20h15

Nom Prénom des élus	Signature
RAPITEAU Jean Michel Maire	
BRODZIAK François 1 ^{er} adjoint	
LEBRETON Amaury 2 ^{ème} adjoint	
BOUCHET Sébastien 3 ^{ème} adjoint	
RAPITEAU Arnaud 4 ^{ème} adjoint	
CHARRON Annie Conseillère	
MAURICE Francis Conseiller	
ARDOUIN Yoann Conseiller	
DEVEAU Jean-Claude Conseiller	(Pouvoir à Charron A)
PETIT Claire Conseillère	(Pouvoir à Rapiteau JM)
DUBRAUD Mickaël Conseiller	
RICHARD Marie-Gilles Conseillère	
BRILLOUET Anaïs Conseillère	(Pouvoir à Bouchet S)
MARTINEAU Didier Conseiller	(Pouvoir à Brodziak F)